



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services du Trésor

Question écrite n° 21947

Texte de la question

M. David Habib souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les projets de la direction des services du Trésor dans les Pyrénées-Atlantiques. En effet, la direction départementale élabore actuellement un schéma d'implantation du réseau départemental qui suscite des inquiétudes quant à ses conséquences sur la qualité des services aux habitants. C'est ainsi que, pour aller dans le sens des préconisations visant à spécialiser les trésoreries des zones urbaines et périurbaines, la direction locale prépare la redéfinition des missions de ces postes. Il s'agit d'expérimenter la centralisation des missions en zone rurale. Les agents de département, soutenus par les syndicats, craignent la fermeture de plusieurs trésoreries et sont particulièrement inquiets quant au devenir des trésoreries comptant moins de cinq agents ou encore de celles dont un agent ou un chef de poste attend une mutation. Ils s'élèvent contre la spécialisation des missions et leur centralisation qui ne peut se traduire que par des fermetures d'unités de travail, par un éloignement du service rendu et une désertification des territoires. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui exposer en détail l'objectif engagé par la direction des services du Trésor des Pyrénées-Atlantiques et de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour maintenir les missions de service public de ces établissements en milieu rural.

Texte de la réponse

Les services du Trésor ont un souci constant de maintenir un maillage administratif permettant de rendre un service de qualité. Concernant les zones urbaines et périurbaines, la direction générale de la comptabilité publique mène une démarche de spécialisation des trésoreries. Cette démarche a pour objectif d'améliorer le service rendu aux usagers et aux élus locaux par la constitution de pôles de compétences plus étoffés, tout en maintenant les structures existantes en place, comme en témoigne l'opération de restructuration menée sur les trésoreries de Biarritz, Anglet et Bayonne (cf. arrêté ministériel du 30 juillet 2003 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés du Trésor). Concernant la réorganisation des trésoreries en milieu rural, la direction générale de la comptabilité publique a également engagé une démarche visant à adapter les modes de gestion, afin de concilier au mieux l'accessibilité au service public et la contrainte d'un emploi optimum des ressources en personnel mises à la disposition du Trésor public par la loi de finances. Dans ce cadre, le trésorier-payeur général des Pyrénées-Atlantiques mène actuellement une réflexion sur la réorganisation des postes en milieu rural. Le réseau du Trésor public a en effet pour objectif d'offrir la meilleure forme d'organisation territoriale, en s'adaptant en permanence aux réalités géographiques, économiques et humaines, tout en garantissant la qualité du service rendu. Le dispositif mis en place est déconcentré au niveau local. Il est mené sur la base d'une large concertation avec les élus locaux notamment et s'appuie sur une démarche privilégiant l'intérêt des usagers qui se concrétise par la signature de chartes de services.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21947

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5519

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7132